

Décision portant nomination de M. Ariel Levenson en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ariel Levenson, Directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013.

Sa mission sera la mise en œuvre d'une nouvelle structuration de la communauté des nanosciences et nanotechnologies en s'appuyant sur le succès des opérations menées dans le cadre des GDR régionaux « C'Nano ». Les efforts devront prendre en compte à la fois la cohérence nationale inter-organismes tout en sacrant fortement aux réalités régionales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ariel Levenson demeure affecté au sein de l'UPR20 « Laboratoire de photonique et de nanostructures » (LPN), Route de Nozay 91460 MARCOUSSIS.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013, M. Ariel Levenson percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs